

La stratégie nationale pour la biodiversité

Mobiliser, valoriser, intégrer, connaître

La biodiversité mondiale

Le déclin trop rapide de la biodiversité mondiale compromet gravement la possibilité d'un développement durable de l'humanité. En effet, certains choix de société modifient les cycles naturels et fragilisent considérablement l'environnement alors que la biodiversité est un enjeu vital par les biens et services qu'elle procure à l'humanité. **L'homme, partie intégrante de l'écosystème planétaire**, doit donc préserver la diversité du vivant pour des raisons économiques, éthiques, culturelles et écologiques.

La Convention sur la diversité biologique

L'enjeu a été reconnu au Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992, avec l'adoption de la **Convention sur la diversité biologique**, puis confirmé par la communauté internationale à Johannesburg en septembre 2002. A ce jour, **187 pays, dont la France, ont ratifié cette convention** et s'engagent à maintenir l'équilibre écologique planétaire tout en allant vers le développement économique.

La convention fixe **trois objectifs principaux** :

- la **conservation** de la diversité biologique ;
 - l'**utilisation durable** des espèces et des milieux naturels ;
 - le **partage juste et équitable des avantages** issus des ressources génétiques.
- Pour sa part, **l'Europe** a affiché, à travers la **stratégie européenne pour la biodiversité**, son ambition de stopper la perte de biodiversité d'ici à 2010.

La stratégie nationale pour la biodiversité

La France est présente sur deux continents et dans trois océans. Le **territoire métropolitain** abrite des **écosystèmes très variés** au sein de quatre zones biogéographiques européennes : alpine, continentale, atlantique et méditerranéenne. **La biodiversité de l'outre-mer** français, pour sa part, est répartie dans trois océans, en zones tropicales et équatoriales, australes et antarctiques avec **3 450 espèces végétales et 380 animaux vertébrés uniques au monde**. La France est donc à la fois héritière et gardienne d'une très riche biodiversité. C'est pourquoi en février 2004, **le gouvernement a adopté sa stratégie nationale pour la biodiversité** et ce conformément aux orientations de la stratégie nationale pour le développement durable. **L'objectif principal** de la stratégie française pour la biodiversité est de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010. Pour atteindre cet objectif, la stratégie vise à conserver la diversité des composantes essentielles du vivant : les **gènes**, les **espèces**, les **habitats**, et à maintenir et développer la « **trame écologique** » (continuité des milieux peu artificialisés) ainsi qu'à maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes. Des **indicateurs** – notamment biologiques – sont proposés pour mesurer les progrès réalisés dans cette voie. Ils sont couplés avec les indicateurs de mise en œuvre des plans d'action de la stratégie française.

Quatre orientations guident la réalisation des objectifs de la stratégie :

- Respecter et préserver la biodiversité. Tous les acteurs doivent se mobiliser, chacun à son niveau de responsabilité.
- Reconnaître la valeur des services rendus par la biodiversité pour adopter un comportement responsable au regard de la conservation de la biodiversité.

www.developpement-durable.gouv.fr

Présent
pour
l'avenir

08
février



- Intégrer la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques nationales, européennes et internationales par la mise en oeuvre des plans d'action sectoriels dans les domaines d'activité et d'action publique ayant le plus fort impact sur la biodiversité.
- Accroître la connaissance scientifique opérationnelle et mettre au point une information publique fiable et transparente, afin d'améliorer l'efficacité de nos actions et d'évaluer ensemble les évolutions de la biodiversité.

Des plans d'action pour mettre en oeuvre la stratégie

La mise en oeuvre pratique de la stratégie est réalisée grâce à des plans d'action sectoriels :

En 2005 :

- agriculture ;
- coopération internationale ;
- infrastructures de transports terrestres ;
- patrimoine naturel ;
- mer ;
- urbanisme ;
- projets de territoires.

En 2006 :

- forêt ;
- outre-mer : 8 plans locaux : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie-Française, La Réunion, Wallis-et-Futuna (les plans locaux de Saint-Pierre-et-Miquelon et des Terres australes et antarctiques françaises sont à l'étude) ;
- recherche.

D'autres plans sectoriels pourront compléter ce dispositif d'engagements pratiques en faveur de la biodiversité, notamment un plan tourisme.

Mobilisant entre autres des **partenariats avec les acteurs de l'entreprise, des collectivités territoriales, les représentants professionnels et le monde associatif**, les plans sont l'instrument pratique pour intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles. Ils sont centrés largement sur des **actions concrètes** dont voici quelques exemples :

- adoption de pratiques agricoles favorable à la diversité des insectes ;
- gestion respectueuse des abords de routes ;
- création de nouvelles aires protégées ;
- protection de la biodiversité outremer ;
- mesures fiscales pour financer la protection de la nature ;
- création d'un portail d'information sur la nature et les paysages.

Chaque plan d'action est piloté par le ministère chargé du secteur qui met en place un comité de pilotage où siègent, entre autres, des acteurs économiques et des associations de protection de la nature.

Les plans sectoriels font l'objet d'un suivi et de rapports annuels d'activité (**rapport 2006 sur internet**), compilés tous les deux ans dans un **rapport national sur la biodiversité**. Ils sont examinés par le Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité, et font l'objet de débats citoyens dans le cadre du Conseil national du développement durable.

Les plans d'action sont des documents révisables tous les deux ans. Ils vont intégrer les avancées actées au cours du **Grenelle Environnement**. Ils permettront à la France de présenter un **bilan en 2010 sur l'érosion de la diversité biologique**.

Pour en savoir plus : www.developpement-durable.gouv.fr